

# **Ville de Saint-Pierre-des-Corps**

## **(Indre-et-Loire)**



## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mercredi 28 septembre 2022**

**Procès-verbal**

-----

VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

-----

**Extrait du Registre  
des délibérations du conseil municipal**

-----

**Séance du mercredi 28 septembre 2022**

-----

L'An deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-huit septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANÇOIS, Maire et Vice-président de la métropole, en charge de la politique de la ville et de la rénovation urbaine.

*Convocation adressée le 22 septembre 2022*

*Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33*

*Nombre de conseillers présents : 25*

*Nombre de conseillers votants : 31*

ÉTAIENT PRÉSENTS : Emmanuel FRANÇOIS, Éloïse DRAPEAU, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Olivier CONTE, Marion PERSIANI, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU, Samira MOKADEM, Mukerrem AK, Annick VOLATIANA, Alain DELANCHY, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLERON

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Annick MARICHAL	Procuration à Emmanuel FRANCOIS
Mickaël CHAPEAU	Procuration à Olivier CONTE
Christophe DE AMORIN	Procuration à Alain GARCIA
Christian BONNARD	Procuration à Gilles FREMONT
Gamzé AK	Procuration à Mukerrem AK
Laurence LEFEVRE	Procuration à Jeanine METAIS

ABSENTS : Pascaline DAUMAIN, Romain DANGER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jeanine METAIS

*La séance est ouverte à 18 heures.*

**M. FRANÇOIS** rappelle quelques règles lors des conseils municipaux pour garantir la sérénité des débats dans les conditions fixées par le règlement intérieur :

- le Maire dirige les débats, accorde ou retire la parole et clôt la séance une fois l'ordre du jour épuisé
- le public est autorisé à occuper les places qui lui sont uniquement réservées dans la salle, sans déplacement intempestif, ni toute marque d'approbation ou de désapprobation.
- toute personne troublant l'ordre peut être expulsée de l'auditoire. En cas de quelque entrave que ce soit au bon déroulement de la séance, celle-ci sera interrompue et ne sera reprise qu'à l'issue d'un vote pour continuer à tenir ce conseil municipal à huis clos.

**M. JEANNEAU** prend la parole pour lire le texte suivant :

*« M. le Maire,*

*Mesdames et Messieurs les élus,*

*Corpopétrussiennes et Corpopétrussiens présents à ce conseil municipal,*

*Le 19 août dernier, Raymonde DIEN nous quittait. Si nous lui rendons hommage aujourd'hui, c'est qu'une des rues de notre commune est étroitement liée à son histoire.*

*En effet le 23 février 1950, Raymonde DIEN participe avec d'autres membres et sympathisants du PCF à une manifestation en gare de Saint-Pierre-des-Corps, pour ralentir la marche d'un train militaire dont le chargement de blindés est destiné à l'Indochine. Elle sera la seule manifestante poursuivie.*

*Le 18 mars suivant, L'Humanité écrira : "elle a 20 ans, un doux visage allongé, un clair sourire. Le mercredi 23 février, la porte de la prison de Tours s'est refermée sur elle. Qu'a-t-elle donc fait, Raymonde DIEN, pour être jetée ainsi parmi les condamnés de droit commun ? Elle s'est couchée sur les rails devant un train chargé de tanks qui devait, après vérification, être expédié au Vietnam. C'était en gare de Saint-Pierre-des-Corps et des centaines de partisans de la paix étaient à ses côtés."*

*Après deux jours de procès, elle est condamnée par un tribunal militaire à un an de prison ferme et quinze ans de déchéance de ses droits civiques. Lors de ce procès, de nombreux intellectuels, des militants communistes, mais aussi socialistes et MRP se sont mobilisés pour la défendre.*

*Elle est libérée à Noël en 1950. C'est en tant qu'élus et militants socialistes que nous évoquons ici sa mémoire, car nous ne voulons pas oublier ce qui fait la grande et la petite histoire ni oublier celles et ceux qui ont œuvré pour la paix et qui, en militants de gauche, ont œuvré pour le rapprochement des peuples.*

*C'est pourquoi nous demandons au Conseil Municipal réuni ce jour une minute de silence en hommage à cette militante de la paix. »*

**M. FRANÇOIS** demande aux élus de se lever.

*Une minute de silence est observée.*

**M. FRANÇOIS** souhaite faire des précisions sur certaines de ses déclarations, peut-être mal comprises ou mal interprétées, à la suite de l'incendie criminel de son cabinet médical où il exerce

avec son épouse, dans la nuit du 1<sup>er</sup> septembre. Il assure avant tout que contrairement à ce qui a pu être cru, il n'a nullement remis en doute la sincérité des messages exprimés par les groupes d'opposition, condamnant fermement et d'une même voix cet acte criminel. Il invite chacun à écouter les enregistrements télévisions et radios où il s'est exprimé pour en avoir la confirmation.

Cet acte ayant privé la ville tout entière de deux médecins, il évoque par ailleurs la nécessité de préserver l'accès aux soins des patients, en relocalisant le cabinet médical de façon immédiate. Il remercie à ce titre certains élus d'opposition s'étant montrés plutôt favorables à la réinstallation de son épouse au sein du GIP Pro Santé. En revanche, pour des questions d'éthique, lui-même n'exercera jamais au sein du GIP Pro Santé et précise qu'en tant que Maire, il n'influera aucunement de quelque manière que ce soit sur toute décision prise dans cette affaire.

Concernant l'enquête en cours, il indique que celle-ci se trouve plutôt dans l'impasse pour l'instant. En aucun cas, il n'a accusé l'opposition de gauche, ajoutant que le journaliste de *France Bleu* ayant écrit cela a vite retiré cette mention dans son article en date du 5 septembre : il déplore que souvent, des journalistes croient comprendre des choses et les retranscrivent alors qu'aucun propos dans ce sens n'a été tenu en réalité. Il tient à affirmer haut et fort que d'après lui, la seule cause de tels actes criminels semble l'ignorance, fondée parfois sur des propos biaisés ou interprétés qui se propagent alors comme des rumeurs et se transforment à tort en vérité absolue.

C'est pourquoi comme il l'a précisé dans ses derniers emails à l'attention de certains groupes d'opposition, il renouvelle son appel à la vigilance sur le traitement de l'information rendue publique. Le droit d'information comme le droit de réponse se doivent d'être respectés pour lutter contre toute rumeur. Il s'engage de son côté à répondre aux demandes d'information dans les délais impartis.

Il exprime enfin son attachement à la liberté de parole dans le respect des idées de chacun, et à la concertation pour continuer de répondre aux préoccupations de la population et préserver le vivre ensemble au sein de la commune. S'il reconnaît des divergences de point de vue, il espère bien que l'intérêt général demeure le point d'ancrage de tous.

**M. BENZAÏT** souhaite bonsoir à tous et au public présent dans la salle. Faisant référence à l'événement tragique survenu récemment et qui vient d'être rappelé, il mentionne dans la continuité des événements arrivés récemment, la démission de deux adjoints. Il observe l'absence à l'ordre du jour de la question des élus désignés pour siéger à la Métropole étant donné que les deux adjoints qui pourtant ont acté un désaccord et ont décidé de démissionner de leur mandat d'adjoint, siègent à la Métropole. Monsieur BENZAÏT demande que les élus qui vont représenter la ville ne soient pas des opposants déclarés au maire. Il estime que cette mascarade doit cesser et que madame LEFEVRE et monsieur BONNARD doivent démissionner. Observant qu'ils sont élus sur un même territoire, et que la vice-présidence est proposée comme maintenue pour monsieur SCHWARTZ, alors monsieur BENZAÏT demande à ce dernier de démissionner également de son mandat, étant donné qu'ils sont dans la même continuité. Il demande qu'il démissionne de sa vice-présidence au Transport. Ils expriment là un malaise de plus en plus fort dans la population. Une décision doit être claire et ne pas laisser la place à des interprétations toujours plus défiantes. Ils ne supportent plus les petits arrangements que la République tolère et qui les éloignent des habitants, du moins de ceux qui votent encore et n'acceptent pas ces mascarades politicardes. Il enjoint Madame LEFEVRE, Monsieur BONNARD et Monsieur SCHWARTZ à démissionner de leurs fonctions à la Métropole ! Il remercie.

**M. FRANÇOIS** fait remarquer que Mme LEFEVRE et M. BONNARD sont absents ce soir et invite M. BENZAÏT à les interroger lors du prochain conseil municipal.

**M. SOULAS** rappelle qu'une délibération concernant la modification du tableau des adjoints au maire figure à l'ordre du jour, émettant le souhait que M. FRANÇOIS livre davantage d'explications sur ces démissions lorsque ce point sera abordé. Il estime lui aussi que ces démissions n'en sont

pas vraiment puisque ces élus vont en effet continuer à siéger à la Métropole. Il y voit d'ailleurs l'occasion de débattre sur l'implication des élus de Saint-Pierre-des-Corps au sein de la Métropole.

**M. JEANNEAU** exprime de nouveau toute sa solidarité avec M. FRANÇOIS et son épouse en tant que médecins, au-delà des nombreux griefs qu'il a à lui reprocher en tant que Maire, à la suite de l'incendie de leur cabinet médical. Concernant l'article de *France Bleu* qu'il a relu tout à l'heure, il rapporte un passage où le journaliste indique que M. FRANÇOIS aurait affirmé avoir eu « *certaines chefs de groupes d'opposition au téléphone* », et que ces derniers l'auraient assuré qu'ils allaient « *changer leurs méthodes de communication.* »

S'étonnant de tels propos, il ne voit pas en quoi l'opposition devrait mettre en œuvre des changements de communication, rappelant que les groupes d'opposition ont été élus sur un programme s'opposant à la politique de la majorité municipale. S'il est inévitable de s'interroger parfois entre la théorie d'un programme et la réalité du terrain aujourd'hui, il dément tout changement de communication le concernant : il maintient sa ligne claire d'opposition politique de gauche, qu'il estime correspondre à la population de la commune, tout en respectant la légitimité de l'élection du Maire.

**M. SOULAS** indique avoir effectivement reçu un appel téléphonique de M. FRANÇOIS le vendredi soir. Il rapporte une discussion citoyenne et démocratique dans les formes, mais précise qu'à aucun moment, il ne s'est engagé à un quelconque changement de comportement. D'autant plus qu'au cours de la discussion, il rapporte que le ton est monté lorsque M. FRANÇOIS lui a expliqué qu'il souhaitait installer temporairement son cabinet médical au CMS. Cette idée lui avait paru « gonflée », car depuis deux ans, M. FRANÇOIS n'a cessé d'affirmer qu'il n'y avait pas la place d'installer un second médecin au CMS. Il a su d'ailleurs par la suite que le matin même, le président du Conseil Départemental a tenu à M. FRANÇOIS au téléphone les mêmes propos que lui à ce sujet. S'il admet la nécessité de trouver une solution pour les patients, il souhaite savoir clairement à quoi M. FRANÇOIS a fait allusion en évoquant dans cette interview à *France Bleu* un changement de comportement de l'opposition, sachant que lui-même dément tout engagement dans ce sens. Il réaffirme siéger dans l'opposition dans le cadre du jeu démocratique, les sujets à l'ordre du jour de ce Conseil seront d'ailleurs l'occasion d'exprimer des désaccords profonds.

**M. FRANÇOIS** tient à préciser très clairement qu'il avait seulement suggéré au téléphone à M. SOULAS la piste du CMS sans confirmer pour autant qu'il s'installerait effectivement au CMS.

**M. JEANNEAU** constate que de nombreuses personnes se tiennent debout dans le public et demande que leur soient apportés des bancs ou des chaises.

**M. SOULAS** souhaite savoir qui M. FRANÇOIS a eu au téléphone parmi l'opposition, et qui lui aurait assuré que dorénavant, le groupe d'opposition aurait une communication adaptée allant davantage dans le sens de la majorité.

**M. FRANÇOIS** répond s'être entretenu au téléphone uniquement avec M. SOULAS. Il affirme que ce dernier lui a dit très clairement qu'il réfléchissait effectivement à la manière dont il allait communiquer désormais. Il précise avoir rapporté les propos exacts de M. SOULAS, qu'il regrette de ne pas avoir enregistrés.

**M. SOULAS** dément vigoureusement de tels propos. Il rappelle avoir déjà traité M. FRANÇOIS de menteur lors d'un Conseil Municipal précédent. M. FRANÇOIS l'avait en effet accusé d'être sorti d'une Commission en tendant le poing, ce qu'il a fermement démenti. Il répète qu'à aucun moment, il n'a exprimé le souhait au nom de son groupe de changer de communication. Si M. FRANÇOIS vient à réitérer cette affirmation, il sera prêt à le traiter une nouvelle fois de menteur en plein Conseil Municipal. Il reviendra tout à l'heure sur d'autres déclarations de M. FRANÇOIS sujettes à débat.

**M. FRANÇOIS** répond que si M. SOULAS ne se souvient pas de la manière dont il est sorti en Commission Urbanisme cette fois-là, Mme Barbara RIVIERE pourra parfaitement en témoigner et produire un courrier à cet effet.

**M. ROSMORDUC** indique avoir été présent à cette Commission et est prêt à produire un courrier de son côté allant dans le sens de M. SOULAS.

**M. JEANNEAU** est prêt lui aussi à faire de même.

*Le secrétaire de séance est nommé : Mme Jeanine METAIS.*

**M. SOULAS** demande une suspension de séance.

**M. FRANÇOIS** déclare la séance du Conseil Municipal ouverte. Il demande pour quel motif M. SOULAS souhaite suspendre la séance.

**M. SOULAS** répond que le motif sera indiqué après la suspension.

**La séance est suspendue à 18 h 19. [18 min 50 s]**

**Reprise de la séance à 18 h 26 [25 min 53 s]**

**M. SOULAS** soulève un point de droit, constatant qu'au vu du nombre de conseillers municipaux de la majorité présents, le quorum ne serait pas réuni si les élus de l'opposition venaient à se retirer. Il annonce donc la décision de l'ensemble des groupes d'opposition de se retirer de cette séance. Il prend à témoin les habitants de Saint-Pierre-des-Corps présents dans le public, affirmant que ce n'est pas la première fois qu'un dysfonctionnement grave est observé en Conseil Municipal. Il constate que, comme d'habitude depuis deux ans, l'élue de la majorité Mme MARICHAL est absente. Il déplore n'avoir jamais vu dans cette salle certains conseillers municipaux et dénonce un problème de démocratie interne au sein de la majorité.

**M. BENZAÏT** : déplore la faiblesse de la majorité municipale, évoquant l'absence ce jour de certains élus qu'il n'a en fait jamais vus : il affirme que Pascaline DAUMAIN et Annick MARICHAL n'ont jamais été présentes ni en Conseil Municipal, ni en commissions, ni dans la ville. Il confirme le retrait de son groupe, tout en adressant ses excuses au public venu assister à la séance. Il dénonce le fait que la commune soit gérée d'après lui non par une majorité, mais par une sorte d'autocratie.

**M. JEANNEAU** confirme que ce départ de l'opposition s'explique par l'ensemble des dysfonctionnements observés depuis deux ans : depuis le début de ce mandat, il a ainsi vu passer deux Directeurs Généraux des Services (DGS) différents, il remercie d'ailleurs pour ses services la DGS actuelle Mme LIGER ici présente, mais sur le départ. Deux premiers adjoints sont aussi partis en raison de soucis majeurs, et en ont fait état par voie de presse. Or la réponse du cabinet du Maire à ces démissions met en lumière d'après lui un manque de loyauté du Maire envers ses élus, et non le contraire.

En effet, à la suite des départs de M. BONNARD et Mme LEFEVRE, le cabinet du Maire a évoqué des « problématiques internes leur étant propres », regrettant qu'elles soient « portées par voie de presse », soulignant que les élus restants de la majorité n'étaient nullement concernés par cet état de fait. Cette réponse ne lui paraît pas sérieuse, car au vu des différents communiqués, il comprend que ces personnes sont parties pour cause de « ras le bol », ne supportant plus les méthodes de fonctionnement de M. FRANÇOIS. Il espère donc un changement de mentalité, de gouvernance et de stratégie au sein de la majorité, qui permette à la ville d'avancer.

**M. FRANÇOIS** souhaite livrer quelques explications. Il affirme que de nombreux propos erronés ont été prononcés, notamment que les deux adjoints en question seraient partis du fait du départ de la DGS, Mme LIGER, qui elle-même partirait à cause du Maire. Il dément fermement cela et s'étonne que des élus se permettent de parler à la place de Mme LIGER. Cette dernière part simplement

parce qu'elle a été démarchée par un cabinet de recrutement qui lui a proposé l'opportunité de s'occuper d'une autre Mairie : il tient à le dire clairement. Levant la séance, il annonce que le Conseil Municipal se réunira de nouveau le lundi 3 octobre à 18 heures.

***La séance est levée à 18 h 31 [30 min 54 s]***

*Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2022 a été approuvé en séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2022.*

*Monsieur le Maire de Saint-Pierre des Corps,  
Emmanuel FRANCOIS*

*La Secrétaire de Séance,  
Jeanine METAIS*